



MAIRIE
d'

ABIDOS

64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Dalila ABBAS, Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, Emmanuelle PETITBON, Ludivine TOULOUZE, MM. Christopher BLANC, Bernard CAZENAVE, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY, Bernard SICRE.

Mme Martine BACARDATZ a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints au Maire au maximum.

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- **FIXE** le nombre d'adjoints à trois,
- **PROCÈDE** à leur élection,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : Contre 0 Pour	11
Date de convocation : 16 mars 2026	
Date d'affichage : 20 mars 2026	